

A onze heures on sonne la plus petite des Cloches, après quoi les Religieux entrent au Chœur recitans les Heures Canoniales, lesquelles finies, ils montent tous au Sanctuaire nus pieds, où étans prosternés sur des tapis, l'Abbé étant à l'Autel revêtu pontificalement avec ses Ministres, commence les sept Pseaumes Penitentiens, que les Religieux continuent, & ensuite les Litanies des Saints avec les Oraisons, lesquelles étant finies, ils disent tous le Confiteor, & reçoivent l'Abjuration de l'Abbé.

Pendant ces Prières 2. Religieux revêtus d'Aubes & d'Etoles étans montés au haut des Colonnes, disposent la Chasse pour la descendre, & 4. des plus anciens Religieux la reçoivent avec leurs Surplis & Etoles, l'attendant en bas: en sorte qu'aussitôt que le Chantre a commencé un Répons, cette Relique est enlevée en l'air, & en même tems descendue.

Les Officiers du Châtelet étans là en habits de cérémonie, s'en emparent, la gardent, & en répondent par écrit. La Chasse étant posée sur une Table préparée, l'Abbé & ses Ministres s'approchent, & lui donnent de l'encens, la baijent, & ensuite tous les autres Religieux, lesquels après être retournés au Chœur, commencent sur les 3. heures la Messe pontificalement, où l'Abbé communie tous les Religieux, excepté celui qui doit dire la Messe, & communier Mrs. les Porteurs de la Chasse.

La Messe étant finie, les Religieux se retirent, excepte six qui s'almodient auprès de la Chasse, jusqu'à ce que l'on commence la Procession. Pendant ce tems-là on permet à ceux qui sont dans l'Eglise de la venir baiser.

Les Cours Souveraines arrivent sur les 7. à 8. heures du matin, celles du Parlement en Robes rouges, précédées de leurs Huissiers, sont reçues à la